

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'institution de dépôts, des coopératives de services financiers mentionnées ci-dessous.

Le réexamen de l'autorisation de ces institutions de dépôts a été effectué en vertu des articles 29, 30.7 et 30.8 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ c. I-13.2.2, en raison du changement de leur nom, le 11 septembre 2023, pour celui de :

NOM DE L'INSTITUTION DE DÉPÔTS AUTORISÉE	NOUVEAU NOM	ADRESSE DU SIÈGE
Caisse populaire Desjardins d'Alma	Caisse Desjardins d'Alma	600, rue Collard Ouest, C.P. 2036 Alma (Québec) G8B 5W1
Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly	Caisse Desjardins du Bassin-de-Chambly	455, boulevard Brassard Chambly (Québec) J3L 4V6
Caisse populaire de La Prairie	Caisse Desjardins de La Prairie	450, boulevard Taschereau La Prairie (Québec) J5R 1V1
Caisse d'économie Desjardins du personnel municipal (Québec)	Caisse Desjardins du personnel municipal (Québec)	600, boulevard Pierre-Bertrand Bureau 100 Québec (Québec) G1M 3W5

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 3 août 2023.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 14 septembre 2023